



Wallonie

Commune de La Louvière

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme ;

Le demandeur est Monsieur CITRARO Elio demeurant à la rue de Boussoit 29 à 7110 Maurage ;

Le terrain concerné est situé à rue de Boussoit 20 à 7110 Maurage et cadastré Maurage (8) section C n° 261 K ;

La demande de permis, qui consiste en la transformation et changement d'affectation d'un ancien café en habitation unifamiliale avec maintien et réaménagement d'une salle de réception existante, nécessite une annonce de projet sur base de l'article D.IV.40. du Code du Développement Territorial (CoDT) étant donné que celui-ci s'écarte de l'article 17 du GCU qui renvoie à l'article 16 « unité de construction en ordre ouvert » du Guide Communal d'Urbanisme (GCU) en ce qui concerne les points :

- 4.16-4)« Toiture et matériaux de toiture » étant donné que le projet prévoit des volumes couverts de toitures plates alors que le GCU prévoit que les volumes soient couverts de toitures à deux versants au minimum de pente comprise entre 20° et 50° au maximum ;
- 4.16-4)« Toiture et matériaux de toiture » étant donné que le projet prévoit la mise en oeuvre d'un revêtement en EPDM alors que ce matériau n'est pas repris dans la liste des matériaux autorisés par le GCU ;

L'affichage aura lieu en date du 05/10/2026 ;

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables c'est à dire du lundi au vendredi mais uniquement sur rendez-vous. Le rendez-vous se prendra auprès du Développement territorial – Bureau 4 – Place Communale, 1 à 7100 La Louvière par téléphone au 064/27 79 59 ou à l'adresse mail suivante : urbanisme@lalouviere.be .

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Jeronne par téléphone au 064/27 79 59 , dont le bureau se trouve à La Louvière - Place Communale, 1 - auprès du Développement territorial.

**Les réclamations et observations écrites
sont à envoyer du 12/10/2026 au 26/10/2026 au collège communal ;**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal - Place communale, 1 à La Louvière
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@lalouviere.be